



# DICRIM

**D**ocument  
**I**nformation  
**C**ommunal sur les  
**R**isques  
**M**ajeurs

DOCUMENT D'INFORMATION  
A CONSERVER

## LES RISQUES MAJEURS

Quels sont-ils et comment  
s'en protéger ?

EDITION 2022

Figeac



- 04** Qu'est-ce qu'un risque P.C.S ?
- 05** Qu'est un risque majeur ?

### RISQUES NATURELS

- 06** Le risque Inondation
- 08** Le risque feu de forêt
- 10** Le risque sismique
- 12** Le risque météorologique
- 14** Le risque mouvement de terrain

### RISQUES TECHNOLOGIQUES

- 16** Le risque rupture de barrage
- 18** Le risque T.M.D
- 20** Le risque minier
- 22** Le risque industriel
- 23** Le risque radon

### RISQUES SOCIETAUX

- 24** Le risque attentat
- 25** Les compétences de la commune face à un attentat

### RISQUE SANITAIRE

- 26** Le risque sanitaire
  
- 27** Qu'est-ce que l'I.A.L ?
- 28** Comment bien se préparer ?
- 29** Comment suis-je alerté ?
- 29** Pour aller plus loin
  
- 30** Je peux trouver le DICRIM
- 30** Les sites utiles
- 30** Les numéros d'urgence

# S'INFORMER POUR SE PROTÉGER

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le code de l'environnement. Elle concerne quatre niveaux de responsabilité :

- - le préfet
- - le maire
- - le propriétaire en tant que gestionnaire
- - le vendeur ou le bailleur.

Ainsi, via ce document nommé DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), la municipalité de Figeac s'inscrit dans une démarche d'information préventive qui consiste à renseigner la population sur les risques majeurs auxquels elle peut être exposée sur ses lieux de vie, de travail, ou de vacances.

Le DICRIM est un document élaboré conjointement avec le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) dont s'est dotée récemment notre commune.

Je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance des informations qui sont données dans cette brochure et de bien veiller à les conserver précieusement.

Le Maire,  
André MELLINGER



## QU'EST-CE QU'UN PCS ?

Ce document, mis en place par la commune, synthétise l'ensemble des dispositions d'alerte et de sauvegarde à mettre en œuvre face à une situation d'urgence générée par un événement grave survenu sur la commune.

Il peut être déclenché par le Maire ou par la personne assurant la relève lorsque le Maire ne peut assumer son rôle.

Le Plan Communal de Sauvegarde s'intègre au dispositif départemental de gestion de crise mis en œuvre par les services préfectoraux. Il est coordonné au niveau local avec les dispositifs de mise en alerte et de mise en sûreté.

## LES AUTRES DOCUMENTS A CONNAITRE

**PPRI** : Le **Plan de Prévention du Risque Inondation** est une politique de gestion du risque d'inondation qui s'appuie sur une réglementation de l'occupation du sol permettant de ne pas augmenter la vulnérabilité en zone inondable

**PLU** : Le **Plan Local d'Urbanisme** définit les règles spécifiques à respecter en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

**PAPI** : Il existe des **Programmes d'Actions et de Prévention contre les Inondations** dans lesquels de nombreux territoires sont engagés. Ils consistent à développer une politique de gestion globale du risque à l'échelle du Bassin Versant pour la protection des biens et des personnes.

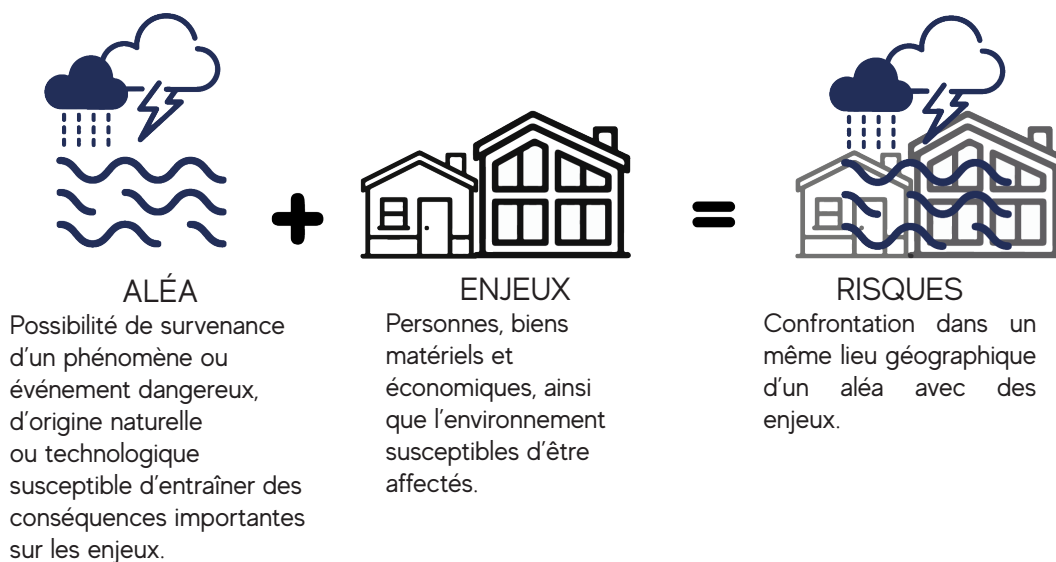




# QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur se caractérise par la confrontation d'un événement potentiellement dangereux avec des enjeux humains, économiques et environnementaux.

D'une manière générale le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, et des impacts sur l'environnement.






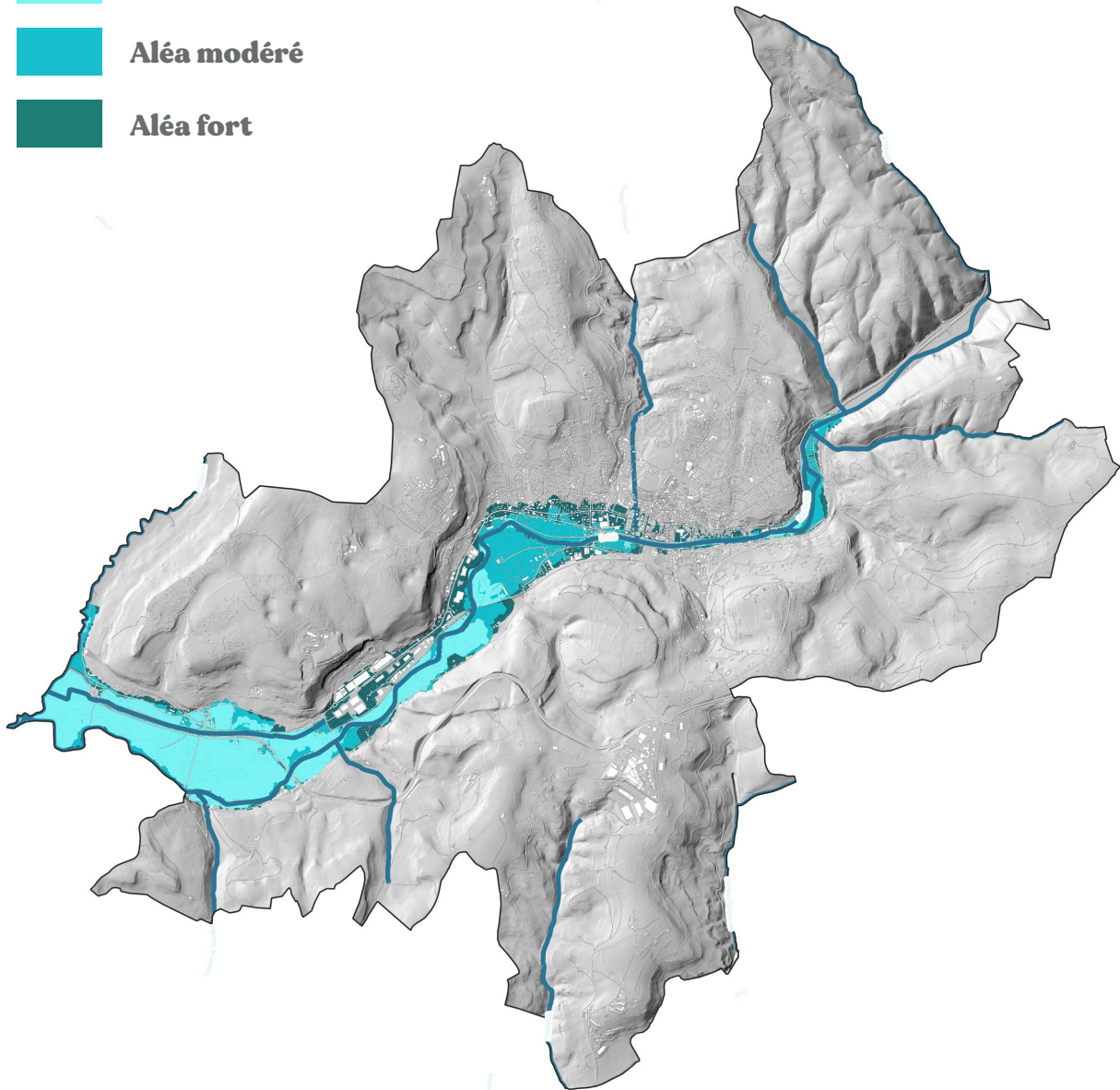
**Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux.**

Le DICRIM est un document réglementaire qui a pour but de présenter et décrire les risques majeurs existants sur la commune. Par ailleurs, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) encadre les actions communales de sauvegarde en cas de survenue d'un événement dommageable.

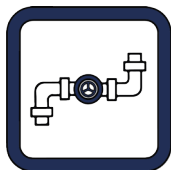


## Risque inondation

-  Aléa faible
-  Aléa modéré
-  Aléa fort



0 1,5Km

JE PENSE À  
COUPER LE  
GAZ ET  
L'ÉLECTRICITÉ



JE MONTE À  
L'ÉTAGE / JE ME  
METS EN HAU-  
TEUR À L'ABRI.



JE ME TIENS  
INFORMÉ.



JE NE  
SATURE PAS LES  
RÉSEAUX  
(PRIVILÉGIER  
LES SMS).



JE NE VAIS PAS  
CHERCHER  
LES ENFANTS À  
L'ÉCOLE.



JE NE PRENDS  
PAS LA ROUTE  
JE NE PRENDS  
PAS DE  
RISQUES.





# LE RISQUE INONDATION

Une inondation est un phénomène hydro-climatique. On parle de montée des eaux pouvant être rapide ou lente avec des hauteurs d'eau variables. L'inondation est provoquée principalement par de fortes pluies sur le bassin versant qui alimentent les cours d'eau de la commune.

## Sur la commune

Le Célé est un affluent de la rivière Lot qui prend sa source dans le Cantal. En amont de Figeac, c'est une rivière favorisant les crues torrentielles à montée rapide. La pente finit par faiblir et la vallée s'élargit sur une plaine d'un km de large environ.

Des aménagements sont présents le long du Célé pendant sa traversée de la commune de Figeac afin de limiter les débordements du cours d'eau.

## Les mesures mises en œuvre

La commune de Figeac est couverte par le plan de prévention du risque inondation (PPRI) du Célé amont approuvé en 2003 qui régleme l'utilisation des sols dans les zones à risque.



## 1 Avant

- Je m'informe à la mairie du risque encouru pour ma maison.
- Je mets en hauteur les éléments sensibles à l'eau.
- Je prévois un kit de sécurité et le conserve hors d'eau (cf Plan Familial de Mise en Sûreté : PFMS)
- Je mets à l'abri mon véhicule sans prendre de risque.

## 2 Pendant

- Je ferme toutes les ouvertures (portes fenêtres, aérations)
- Je surélève le mobilier et mets au sec les denrées périssables.
- J'amarre les cuves et autres objets flottants.
- Je coupe l'électricité et le gaz.
- Je me mets en sécurité dans les étages avec mon kit de sécurité.
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.
- Je ne reste pas dans mon véhicule si je suis sur la route.
- Je ne m'engage pas dans les zones inondées.
- Je ne descends pas à la cave ou dans un parking souterrain.

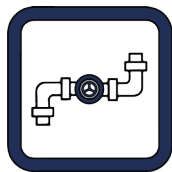
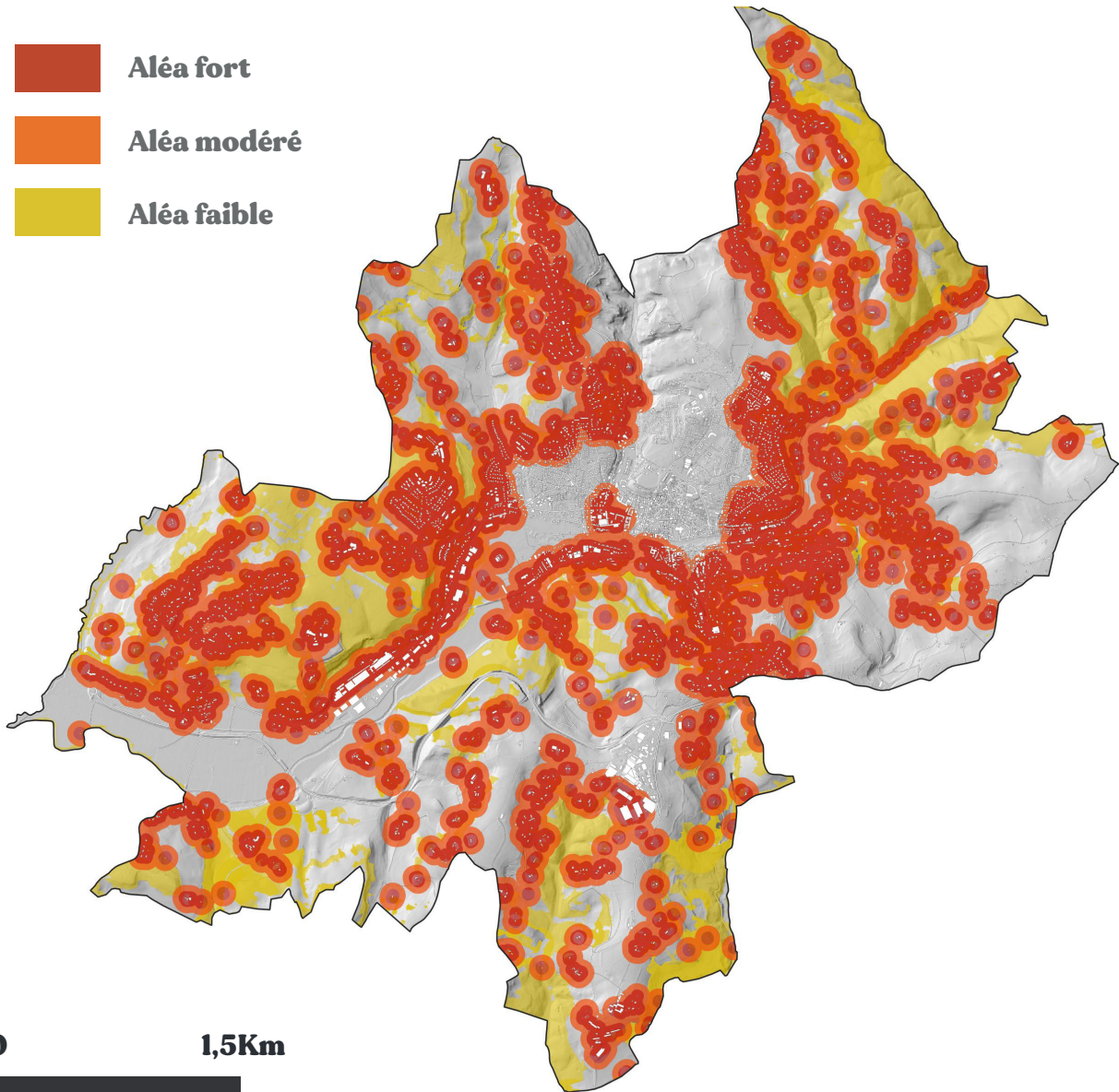
## 3 Après

- Je ne retourne pas à mon domicile sans autorisation.
- Je m'assure que l'installation électrique est sûre avant de rétablir le courant.
- Une fois chez moi, j'aère, je désinfecte et je chauffe toute la maison.
- Je me tiens informé auprès de la mairie d'information comme la pollution des eaux, etc.
- J'apporte mon soutien à ceux qui sont dans le besoin
- Je prépare les procédures d'assurance et je fais l'inventaire des dégâts.



# Risque feu de forêt

- Aléa fort
- Aléa modéré
- Aléa faible



JE PENSE À  
COUPER LE  
GAZ ET  
L'ÉLECTRICITÉ.



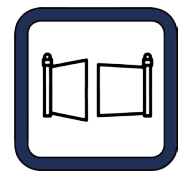
JE ME TIENS  
INFORMÉ.



JE FERME LES  
OUVERTURES  
DE MA MAISON.



JE ME METS À  
L'ABRI DANS LE  
BÂTIMENT LE  
PLUS PROCHE  
OU EN  
ÉVACUANT  
LA ZONE.



J'OUVRE LES  
ENTRÉES DE  
MON DOMICILE  
(PORTAIL).



JE NE VAIS PAS  
C H E R C H E R  
LES ENFANTS À  
L'ÉCOLE.



JE NE  
SATURE PAS  
LES RÉSEAUX  
(PRIVILÉGIER  
LES SMS).





# LE RISQUE DE FEU DE FORET

**U**n incendie dit «feu de forêt» est un risque naturel induit par des conditions météorologiques sèches, l'état de la végétation et le relief. Les zones boisées du Sud de la France sont particulièrement exposées à ce risque, principalement dû à la présence d'essences particulièrement combustibles et à un climat favorisant la sécheresse durant les hautes saisons. Un feu de forêt est un incendie qui se propage sur une étendue boisée. Il peut être d'origine naturelle (dû à la foudre ou à une éruption volcanique) ou humaine.

## Sur la commune

Figeac, comme beaucoup de communes du Lot, est soumise au risque incendie. Il est important de prendre en compte les petits gestes du quotidien dans les actions de prévention pouvant réduire de 60% les incendies. Il est essentiel que je reste vigilant et que j'alerte en cas de risque potentiel. Dans le cadre des plans de prévention contre les incendies, les services locaux mettent en œuvre des dispositifs afin d'éviter la mise en danger des enjeux sur les zones sensibles.

## 1 Avant

- J'entretiens ma parcelle en débroussaillant régulièrement.
- Je prévois des moyens de lutte (réserve d'eau, équipement essentiel).
- Je repère les voies d'évacuation et les abris potentiels.
- Je vérifie l'étanchéité des ouvertures et l'état de la toiture.

## 2 Pendant

### Si je suis témoin :

- J'informe les pompiers sur le lieu.
- Si j'en ai la capacité j'interviens sur le feu naissant sans me mettre en danger.

### Pour les feux de forêts :

- Je m'éloigne dos au vent.
- Je m'abrite dans un abri proche.
- Je ferme les ouvertures et bouche les aérations avec des tissus humides.
- Je respire à travers un tissu humide.

### Mon habitation face au risque :

- J'ouvre mon portail pour faciliter l'accès aux secours et pompiers.
- J'arrose régulièrement ma maison et je n'oublie pas de mettre à l'abri mon éventuel matériel situé à l'extérieur.
- Je coupe le gaz et l'électricité dehors et dedans.

## 3 Après

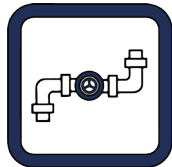
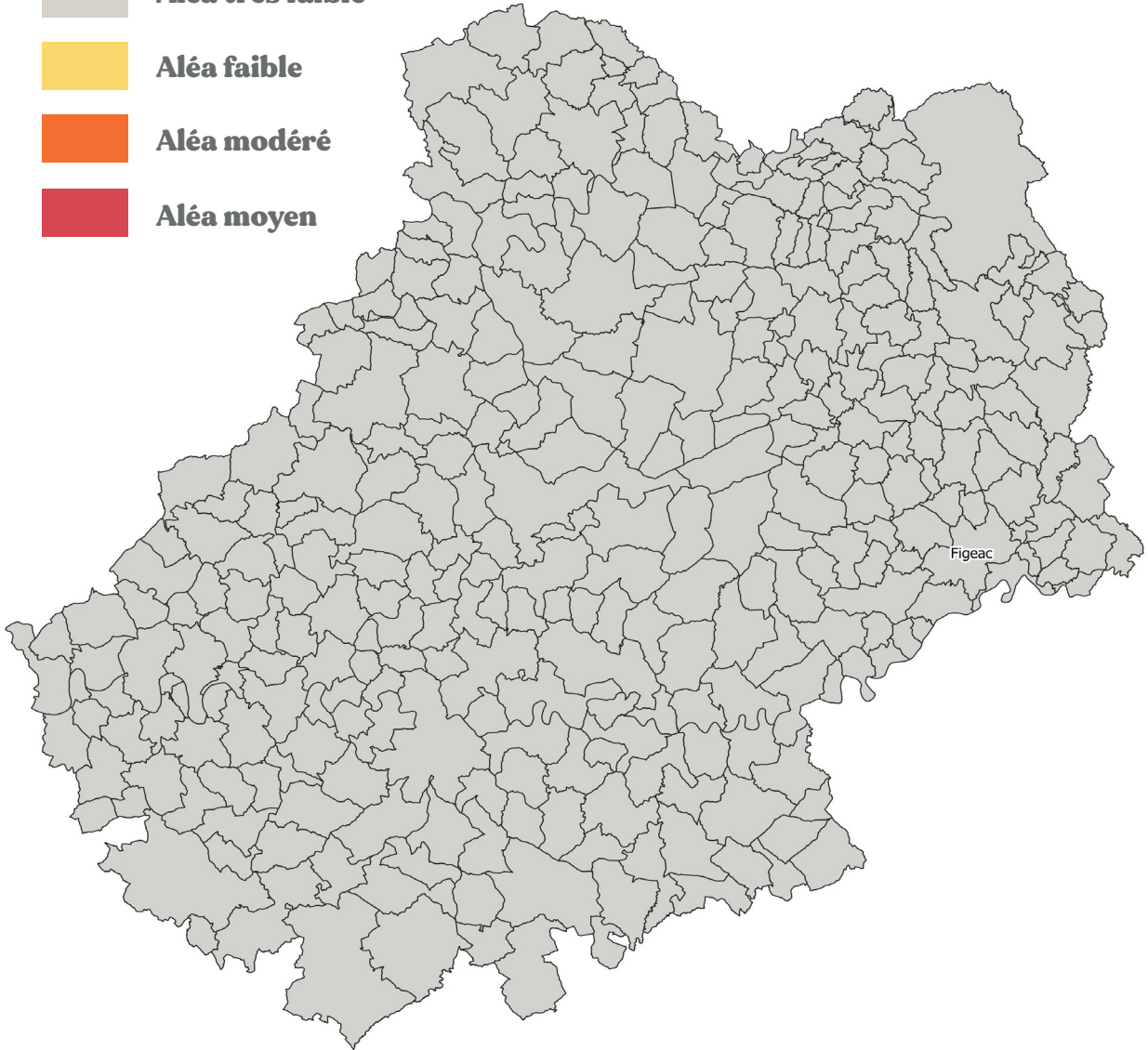
- Je m'occupe des feux pouvant subsister.
- Je me tiens informé des consignes.





# Risque sismique

- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa modéré
- Aléa moyen



JE PENSE  
À COUPER  
LE GAZ ET  
L'ÉLECTRICITÉ.



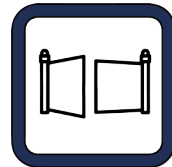
JE ME TIENS  
INFORMÉ.



JE FERME LES  
OUVERTURES  
DE MA MAISON.



DANS UN  
BÂTIMENT,  
JE ME METS  
À L'ABRI  
SOUS UNE  
TABLE OU UN  
ENCADREMENT  
DE PORTE.



J'OUVRE LES  
ENTRÉES DE  
MON DOMICILE  
(PORTAIL).



JE NE  
SATURE PAS LES  
RÉSEAUX  
(PRIVILÉGIER  
LES SMS).



JE NE VAIS PAS  
C H E R C H E R  
LES ENFANTS À  
L'ÉCOLE.





# LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme se produit lorsque la croûte terrestre vient à rompre et libère une importante énergie. Celle-ci se diffuse sous la forme d'ondes qui provoquent des vibrations dans le sol. Un phénomène qui touche les structures et dont les effets peuvent être dévastateurs en fonction de leurs résistances. Les dégâts seront mesurés par une intensité qui peut être accentuée par des effets de site.

## Dans la région

La réglementation nationale parasismique a fait l'objet de 2 décrets datés du 22 octobre 2010. Il s'agit du décret n° 2010-1254 relatif à la prévention du risque sismique et du décret n° 2010-1255 délimitant 5 zones de sismicité du territoire français (découpage communal).

L'entièreté du département est dans une zone de sismicité classée très faible, il n'existe donc pas de dispositions sur le Lot concernant ce risque.

## Sur la commune

Figeac est dans une zone de sismicité de 1/5, les secousses ressenties seront donc d'intensité faible.

## 1 Avant

- Je repère les points de coupures de gaz, d'eau et d'électricité chez moi et dans mon lieu de travail.
- Je repère les endroits pouvant servir de refuge.
- Je repère les objets et meubles pouvant être dangereux lors d'une secousse.

## 2 Pendant

### Si je suis dans un bâtiment :

- Je m'abrite sous une table solide, près d'un mur, sous l'encadrement d'une porte.
- Je n'allume pas de feux et je ne fume pas.

### Si je suis en extérieur :

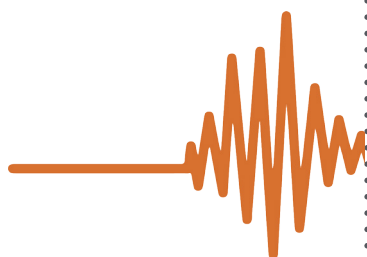
- Je ne reste pas près des bâtiments (effondrement et chutes d'éléments : toitures, balcons, etc...)
- Je m'éloigne des lignes à haute tension et des arbres.

### Si je suis en voiture :

- Je m'arrête, si possible, dans un endroit dégagé.
- Je ne sors pas de mon véhicule avant la fin des

## 3 Après

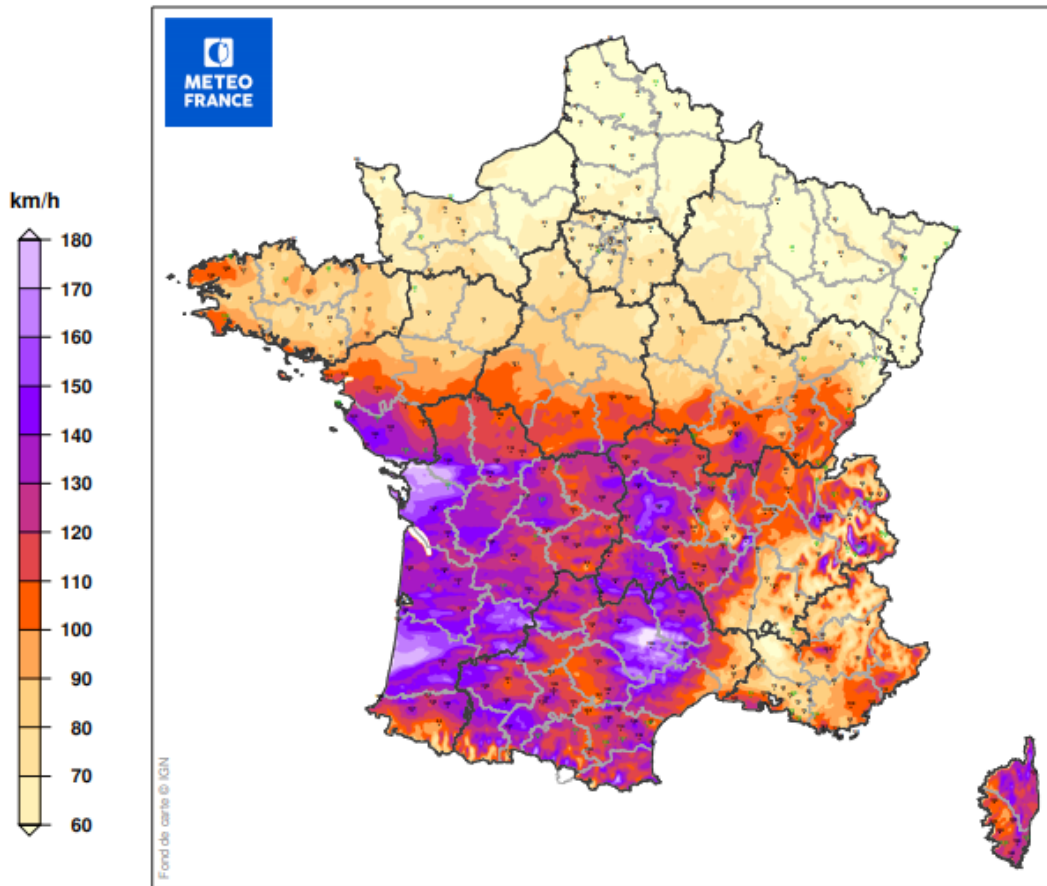
- Je fais attention car les répliques sont possibles.
- Si je ne l'ai pas fait, je coupe le gaz, l'électricité et l'eau.
- J'aère la pièce et je supprime tout départ de feu.
- Je ne fume pas car il peut y avoir des fuites de gaz (si je les connais je les indique).
- J'évacue le bâtiment sans prendre l'ascenseur et je me dirige vers un endroit dégagé.
- Je ne téléphone pas car je risque de saturer les réseaux.





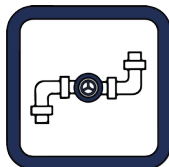
ESTIMATION DES RAFALES MAXIMALES DE LA TEMPETE MARTIN

du 27/12/1999 à 13 UTC au 28/12/1999 à 17 UTC

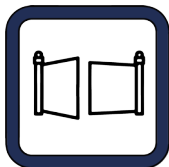


Les observations pointées en vert correspondent au maximum issu d'une série incomplète sur la période

Carte produite le 11/09/2018 à 00h 44 UTC



JE PENSE À COUPER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ.



J'OUVRE LES ENTRÉES DE MON DOMICILE (PORTAIL).



JE ME TIENS INFORMÉ.



JE FERME LES OUVERTURES DE MA MAISON.



JE ME METS À L'ABRI DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE OU EN ÉVACUANT LA ZONE.



JE NE PRENDS PAS LA ROUTE JE NE PRENDS PAS DE RISQUES.



JE NE SATURE PAS LES RÉSEAUX (PRIVILÉGIER LES SMS).



JE NE VAIS PAS C H E R C H E R LES ENFANTS À L'ÉCOLE.



# LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Le risque climatique est induit par une variation extrême des températures qui peut déclencher certains événements, ils sont tous couverts par la vigilance météorologique de Météo-France : vents violents (tempête), fortes précipitations, neige et verglas, grand froid, canicule, orages.

## Sur la commune

La commune de Figeac est concernée par le risque météorologique, on recense plusieurs tempêtes qui ont eu lieu en 1982 et en 2020.

## 1 Avant

- Je prévois un kit de sécurité et le conserve hors d'eau (cf PFMS).
- Je mets à l'abri mon véhicule sans prendre de risque.
- Je me tiens informé à travers les médias (radio, télévision, site internet).

## 2 Pendant

- Je surélève le mobilier et mets au sec les denrées périssables.
- J'amarre les cuves.
- Je coupe l'électricité et le gaz.
- Je me mets en sécurité dans les étages avec mon kit de sécurité.
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.
- Je ne reste pas dans mon véhicule si je suis sur la route.
- Je ne descends pas à la cave ou dans un parking souterrain.
- Je respecte les consignes des autorités, je m'informe du niveau d'alerte et des messages

## 3 Après

- Je ne retourne pas à mon domicile sans autorisation.
- Je m'assure que l'installation électrique est sûre avant de rétablir le courant.
- Je me tiens informé auprès de la mairie d'informations comme la pollution des eaux, etc.
- J'apporte mon soutien à ceux qui sont dans le besoin.
- Je prépare les procédures d'assurance et je fais l'inventaire des dégâts.

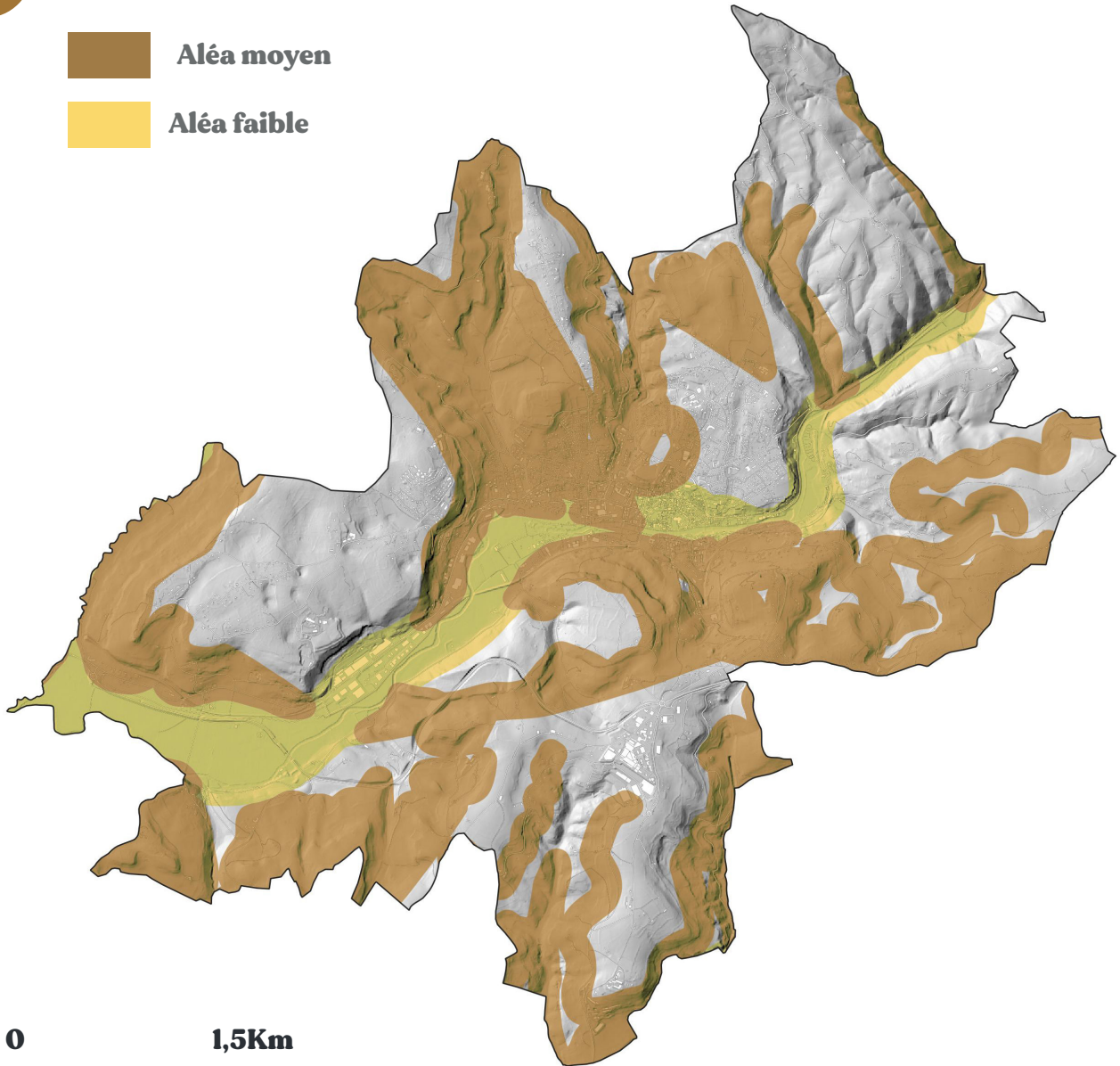




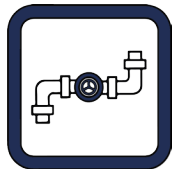


## Risque de mouvement de terrain

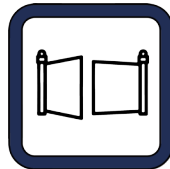
- Aléa moyen
- Aléa faible



0 1,5Km



JE PENSE  
À COUPER  
LE GAZ ET  
L'ÉLECTRICITÉ



J'OUVRE LES  
ENTRÉES DE  
MON DOMICILE  
(PORTAIL).



JE ME TIENS  
INFORMÉ.



JE FERME LES  
OUVERTURES  
DE MA MAISON.



DANS UN  
BÂTIMENT,  
JE ME METS  
À L'ABRI  
SOUS UNE  
TABLE OU UN  
ENCADREMENT  
DE PORTE.



JE NE  
SATURE PAS LES  
RÉSEAUX  
(PRIVILÉGIER  
LES SMS).



JE NE VAIS PAS  
CHERCHER  
LES ENFANTS À  
L'ÉCOLE.

# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou lié à l'activité humaine. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes.

## Sur la commune

La commune de Figeac est concernée par plusieurs types de mouvements de terrain comme l'effondrement de cavités, le glissement de terrain, la coulée de boue et l'éboulement. Tous ces aléas sont classés en susceptibilité forte sur la commune. La bonne pratique face à ces risques est d'éviter d'aménager les secteurs sensibles afin d'éviter les effondrements.

Le retrait-gonflement des argiles est aussi présent sur Figeac, mais classé en aléa moyen et faible. L'alternance entre les périodes de sécheresse (tassement) et de fortes précipitations (gonflement), peuvent avoir des conséquences sur les habitations individuelles.



## 1 Avant

- Je repère les points de coupures de gaz, d'eau et d'électricité chez moi et dans mon lieu de travail.
- Je repère les endroits pouvant servir de refuge.
- Je repère les objets et meubles pouvant être dangereux lors d'une secousse.

## 2 Pendant

### Si je suis dans un bâtiment :

- Je m'abrite sous une table solide, près d'un mur, sous l'encadrement d'une porte.

### Si je suis en extérieur :

- Je ne reste pas près des bâtiments (effondrement et chutes d'éléments : toitures, balcons, etc...).
- Je m'éloigne des lignes à haute tension et des arbres.

### Si je suis en voiture :

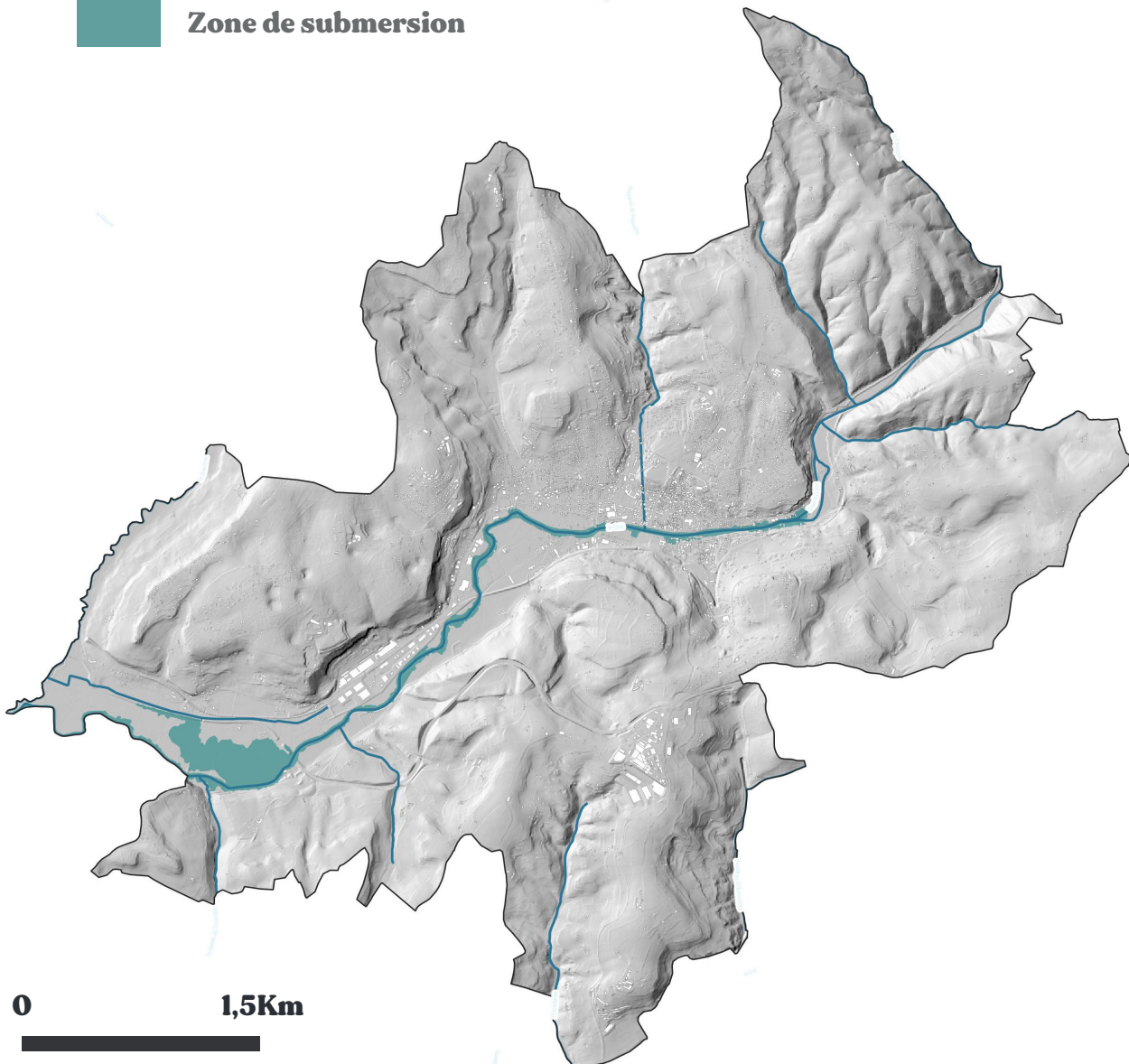
- Je m'arrête, si possible, dans un endroit dégagé.
- Je ne sors pas de mon véhicule avant la fin des secousses.

## 3 Après

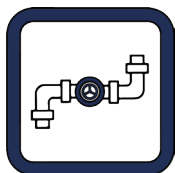
- Si je ne l'ai pas fait, je coupe le gaz, l'électricité et l'eau.
- Je ne fume pas car il peut y avoir des fuites de gaz.
- Si je les connais je les indique, j'évacue le bâtiment sans prendre l'ascenseur et je me dirige vers un endroit dégagé.
- Je ne téléphone pas car je risque de saturer les réseaux.



**Zone de submersion**



## Les bons réflexes



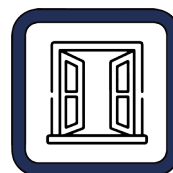
JE PENSE À  
COUPER LE  
GAZ ET  
L'ÉLECTRICITÉ.



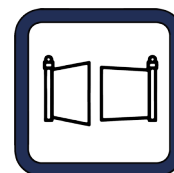
JE ME TIENS  
INFORMÉ.



JE ME METS À  
L'ABRI DANS  
LE BÂTIMENT  
LE PLUS  
PROCHE OU EN  
ÉVACUANT LA  
ZONE.



JE FERME LES  
OUVERTURES  
DE MA MAISON.



J'OUVRE LES  
ENTRÉES DE  
MON  
DOMICILE  
(PORTAIL).



JE NE  
SATURE PAS LES  
RÉSEAUX  
(PRIVILÉGIER  
LES SMS)



JE NE VAIS PAS  
C H E R C H E R  
LES ENFANTS À  
L'ÉCOLE.





# LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage hydraulique établi en travers d'un cours d'eau et a plusieurs fonctions comme la régulation de cours d'eau ou la lutte contre les incendies. La rupture de barrage est un phénomène qui correspond à la destruction totale ou partielle d'un barrage. Il y a plusieurs causes de rupture : techniques (défaut de fonctionnement, vices de construction...), naturelles (séisme, glissement de terrain, crues exceptionnelles) ou humaines (erreurs d'exploitation, de surveillance ou d'entretien...).

## Sur le département

La rupture de barrage soudaine et imprévue est très faible dans le département du Lot. La rupture pourrait venir d'une dégradation d'un ouvrage ou d'un tremblement de terre.

Une onde de submersion générée par la rupture d'un barrage mettrait environ 9h30 pour arriver à Cahors avec une hauteur d'eau

## Sur la commune

Le risque de rupture est induit par les barrages de Grandval, (Cantal) et Sarrans (Aveyron), implantés sur le cours d'eau de la Truyère dans le bassin du Lot.

Mais il est induit plus particulièrement par la retenue d'eau du Surgié présente sur la commune. En cas de rupture, une vague de submersion pourrait engendrer des dégâts sur Figeac.

## 1 Avant

- Je m'informe à la mairie du risque encouru par ma maison.
- Je mets en hauteur les éléments sensibles à l'eau.
- Je prévois un kit de sécurité et le conserve hors d'eau (cf PFMS)
- Je mets à l'abri mon véhicule sans prendre de risque.

## 2 Pendant

- Je ferme toutes les ouvertures (portes fenêtres, aérations)
- Je surélève le mobilier et mets au sec les denrées périssables.
- J'amarre les cuves et autres objets flottants.
- Je coupe l'électricité et le gaz.
- Je me mets en sécurité dans les étages avec mon kit de sécurité.
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.
- Je ne reste pas dans mon véhicule si je suis sur la route.
- Je ne m'engage pas dans les zones inondées.
- Je ne descends pas à la cave ou dans un parking souterrain.
- Je m'éloigne des ponts et des torrents.

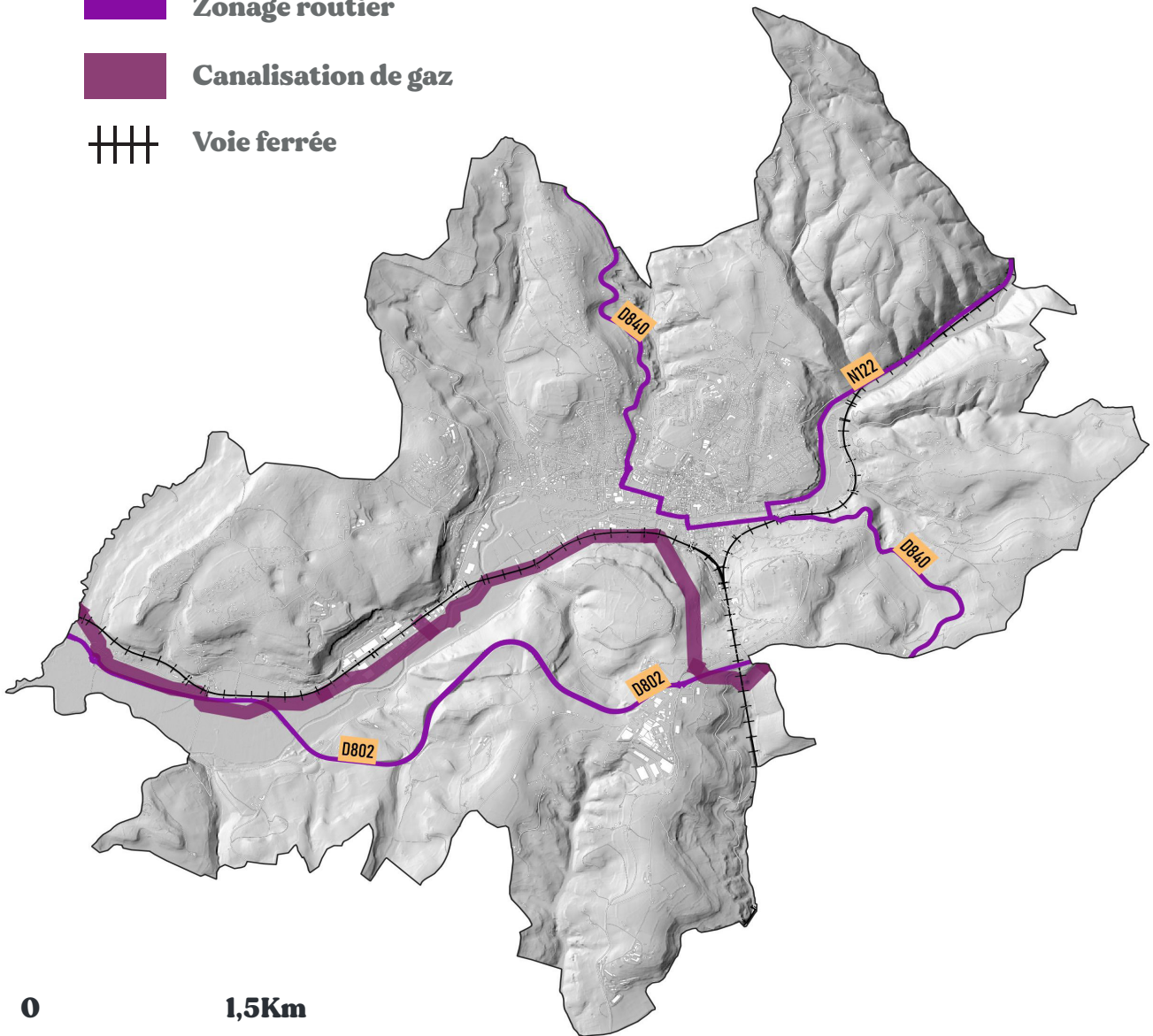
## 3 Après

- Je ne retourne pas à mon domicile sans autorisation.
- Une fois chez moi, j'aère, je désinfecte et je chauffe toute la maison.
- Je m'assure que l'installation électrique est sûre avant de rétablir le courant.
- Je me tiens informé auprès de la mairie d'informations comme la pollution des eaux, etc.
- J'apporte mon soutien à ceux qui sont dans le besoin.
- Je prépare les procédures d'assurance et je fais l'inventaire des dégâts.

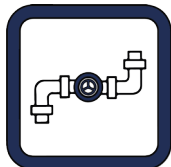


## Risque de Transport de matière dangereuse

-  **Zonage routier**
-  **Canalisation de gaz**
-  **Voie ferrée**



### Les bons réflexes



JE PENSE À COUPER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ.



JE ME TIENS INFORMÉ.



JE FERME LES OUVERTURES DE MA MAISON.



JE ME METS À L'ABRI DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE OU EN ÉVACUANT LA ZONE.



JE N'ALLUME PAS DE FEU.



JE NE SATURE PAS LES RÉSEAUX (PRIVILÉGIER LES SMS).



JE NE VAIS PAS CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE.



# LE RISQUE T.M.D

Le risque de transport de matière dangereuse (T.M.D.) survient lors d'un accident se produisant par voie routière, ferrée, de navigation intérieure, maritime ou aérienne. On peut observer trois types d'effets : l'explosion, l'incendie et le dégagement de nuage toxique.

## Dans la région

La diversité des lieux d'accidents probables (routes de transit, desserte locale, voies ferrées, voies maritimes et site portuaire) et la diversité des causes contribuent à rendre difficile l'évaluation du risque TMD, c'est donc l'ensemble des communes du département qui est concerné. Néanmoins, les principaux axes en terme de trafic ou de volume de transit, ainsi que les zones urbaines et industrielles importantes en terme de densité de population doivent être considérés comme les sites les plus sensibles à ce risque.

## Sur la commune

Sur Figeac, le risque de TMD est induit par des canalisations de gaz naturel, par la voie ferrée et par le réseau routier, notamment la N122, la D840 et la D802.

## 1 Si je suis témoin

- Si possible, j'agis afin d'éviter le «sur-accident».
- Je m'éloigne et je me mets à l'abri à une distance d'au moins 300 mètres.
- Je repère les codes indiqués et je donne l'alerte aux pompiers (Tel : 18)

### Au téléphone, donner :

- Le lieu exact (commune, N° de voie, etc.)
- Le moyen de transport (camion, train, etc.)
- La présence de victimes

## 2 A la fin de l'alerte

- Je ne sors qu'à la fin de l'alerte.
- J'aère ma maison en ouvrant toutes les ouvertures.
- Je me douche et change de vêtements en cas de contamination.
- Je vais voir un médecin.

## 3 S'il y a un nuage toxique

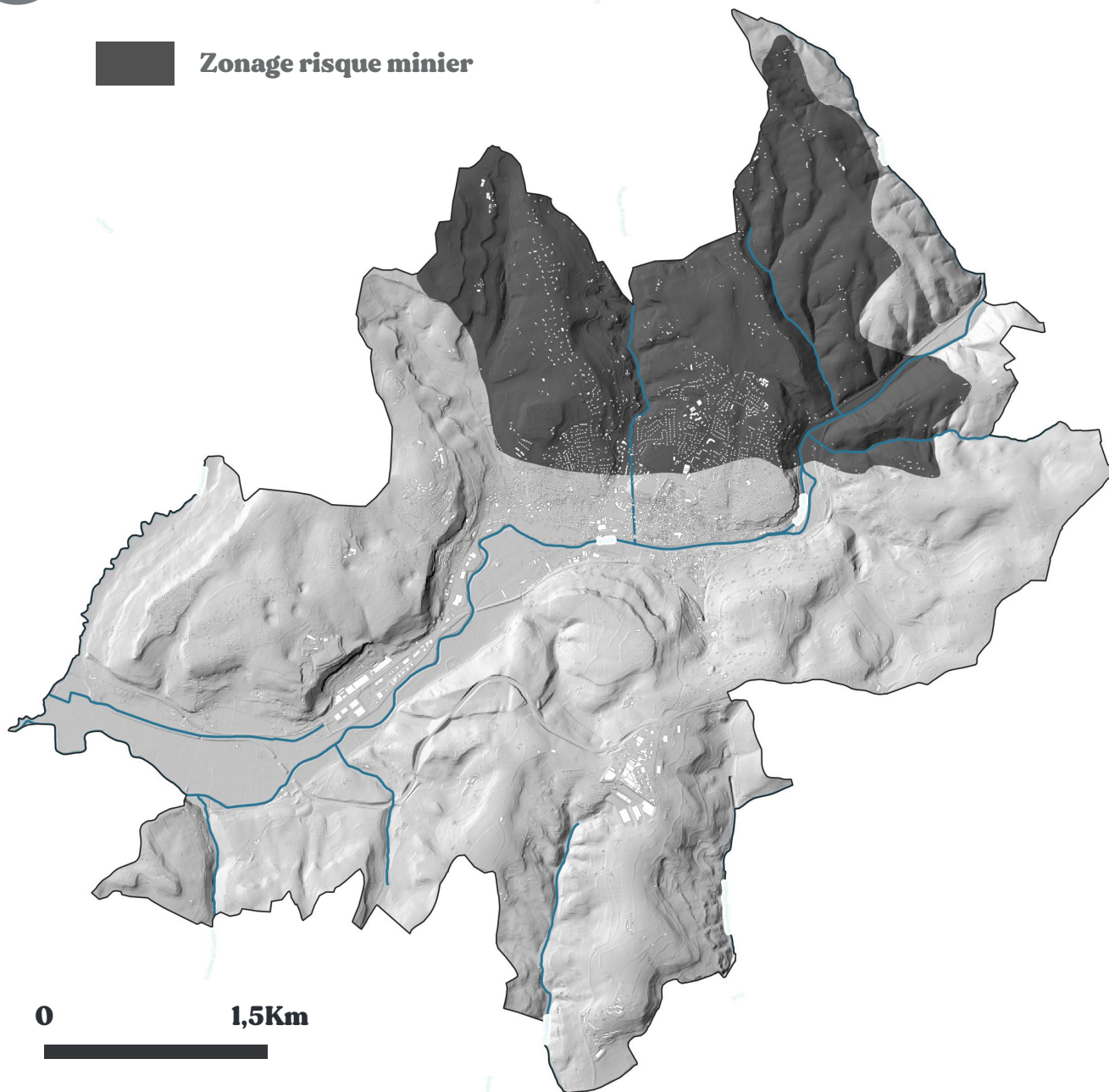
- J'évite le nuage en évacuant selon un axe perpendiculaire au vent.
- Je rejoins l'abri le plus proche et le rends hermétique en fermant toutes les ouvertures (fenêtres, portes, etc...).
- Je coupe le gaz et l'électricité.
- Je me munis de l'équipement essentiel (eau, nourriture, médicaments, etc.).
- Je ne fume pas.
- J'écoute la radio (France Bleu, radio locale, etc.).
- En cas de nécessité, je respire à travers un linge humide.



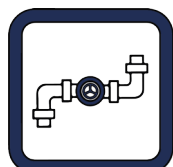


# Risque minier

**Zonage risque minier**



## Les bons réflexes



JE PENSE À COUPER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ.



JE ME TIENS INFORMÉ.



JE FERME LES OUVERTURES DE MA MAISON.



JE ME METS À L'ABRI DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE OU EN ÉVACUANT LA ZONE.



JE N'ALLUME PAS DE FEU.



JE NE SATURE PAS LES RÉSEAUX (PRIVILÉGIER LES SMS).



JE NE VAIS PAS CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE.



# LE RISQUE MINIER

**L**e risque minier prend la forme d'un effondrement d'une cavité minière où étaient exploités des matériaux tels que l'or, le charbon, le sel ou encore l'uranium. Ce type de gisement s'est beaucoup développé au cours des siècles et il en résulte de nombreuses cavités abandonnées qui peuvent présenter des risques d'effondrement.

## Dans le département

Le risque minier dans le Lot est lié à la présence de gisements de plomb et de zinc qui datent du 20<sup>e</sup> siècle. Plusieurs concessions minières ont été instituées (concession de Planioles, de Figeac et de Bouillac/Asprières).

Plusieurs études ont été effectuées dans le secteur et des puits et entrées de galeries ont été recensés.

## Sur la commune

Le risque minier induit plusieurs types d'aléas sur Figeac comme l'effondrement localisé (aléa fort), l'effondrement généralisé (aléa moyen), le glissement (aléa faible à moyen), et le tassement (aléa faible à moyen).

Le risque est surtout localisé sur le nord de la commune. De nombreux prélèvements ont été effectués sur ce site afin d'évaluer le risque.

## 1 Avant

- Je m'informe à la mairie sur l'existence d'anciennes mines et d'éventuelles restrictions.
- Je ne pénètre pas dans d'anciennes mines ni les arpenté en surface.
- Je prévois un kit de sécurité (cf PFMS).

## 2 Pendant

- Je ferme toutes les ouvertures (portes fenêtres, aérations).
- Je coupe l'électricité et le gaz.
- J'évacue mon habitation et je me mets en sécurité avec mon kit.
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.
- Je ne descends pas à la cave ou dans un parking souterrain.

## 3 Après

- Je ne retourne pas à mon domicile sans autorisation.
- Je m'assure que l'installation électrique est sûre avant de rétablir le courant.
- J'apporte mon soutien à ceux qui sont dans le besoin.
- Je prépare les procédures d'assurance et je fais l'inventaire des dégâts.



Le risque industriel est un événement qui se produit sur un site industriel. Ce type de risque se manifeste de plusieurs façons : il y a les effets thermiques, liés à la combustion d'un produit inflammable ou à une explosion, les effets mécaniques liés à une surpression qui est le résultat d'une onde de choc provoquée par une explosion, les effets toxiques, dont la dispersion dans l'air ou l'eau d'une substance chimique ou toxique.

## Dans le département

Deux établissements SEVESO sont recensés dans le département du Lot :

- Ratier Figeac (seuil bas) : stockage et utilisation d'acides.
- SNCF réseau - EIV Quercy Corrèze (seuil haut) : traitement des traverses de bois de chemin de fer.

Les deux présentent des risques toxiques et d'incendie.

## Sur la commune

La commune de Figeac est exposée au risque industriel de part le site SEVESO seuil bas présent sur la commune (Ratier Figeac) dont l'activité principale est la construction aéronautique et spatiale.

Plusieurs sites ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) sont également situés sur la commune.

## 1 Si je suis témoin

- Je donne l'alerte (18 : pompiers) en précisant : le lieu, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion), le nombre de victimes.
- Je ferme toutes les ouvertures de la maison, j'arrête la ventilation / climatisation.
- Je m'éloigne des fenêtres.
- Je me mets à l'abri dans une pièce sans fenêtres.

## 2 A la fin de l'alerte

- Je ne sors qu'à la fin de l'alerte.
- J'aère ma maison en ouvrant toutes les ouvertures
- Je me douche et change de vêtements en cas de contamination.

## 3 S'il y a un nuage toxique

- J'évite le nuage en évacuant selon un axe perpendiculaire au vent.
- Je rejoins l'abri le plus proche et le rends hermétique en fermant toutes les ouvertures (fenêtres, portes, etc.).
- Je coupe le gaz et l'électricité.
- Je me munis de l'équipement essentiel (eau, nourriture, médicaments, etc).
- Je ne fume pas.
- J'écoute la radio (France bleu, radio locale, etc).
- En cas de nécessité, je respire à travers un linge humide.





# LE RISQUE RADON

**L**e radon est un gaz radioactif présent dans le sol de manière naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre. C'est un gaz qui n'a pas de couleur, d'odeur ou de goût et il provient surtout des sous-sols granitiques. Il est reconnu comme cancérigène pour le poumon depuis 1987.

La présence du radon est directement liée à la géologie, c'est pourquoi l'existence de certaines caractéristiques (faille, ouvrages miniers, sources hydrothermales) peuvent devenir un facteur aggravant en facilitant l'accès du gaz à la surface.

Grâce à la géologie, il est surtout possible de cartographier le risque et donc de déterminer des zones plus sensibles que d'autres.

## Sur la commune

Il y a trois niveaux de radon sur le territoire national (du plus faible au plus élevé). La commune de Figeac est au niveau trois, la concentration d'uranium est donc élevée dans le sol.

## 1 Avant

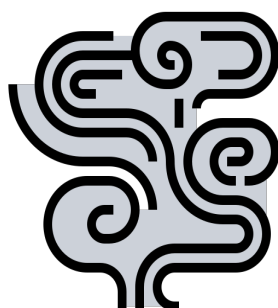
- Je me tiens informé du niveau de radon sur ma commune.
- Je réalise un dépistage de mon habitation en me procurant un dosimètre que je laisse pendant deux mois en hiver (site de l'IRSN).

## 2 Pendant

- Je réduis mon exposition en améliorant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment afin de limiter l'entrée du radon.
- J'améliore la ventilation afin de diluer la présence du gaz.
- Je modifie le système de chauffage s'il transfère du radon vers l'habitation.
- J'évite toutes les fumées à l'intérieur (l'association tabac-radon augmente fortement le risque de cancer du poumon).

## 3 Après

- Je réalise des mesures de manière régulière afin de contrôler la concentration de gaz.



Le terrorisme est complexe. Il ne cesse d'évoluer dans son organisation, ses motivations, ses moyens, ses objectifs et ses méthodes. C'est un phénomène qui ne se limite pas aux frontières et qui se répand sur l'ensemble du globe à travers diverses formes (cyber-attaque, attentat aux explosifs, pathogène, etc.).

La France est soumise à cette menace dont les impacts touchent autant le territoire que les citoyens. Malgré des progrès importants dans la lutte anti-terroriste conduite depuis des années et sur plusieurs échelles, la menace reste persistante.

Afin de mieux se préparer et répondre à ce type de phénomène, l'Etat met en place des actions pour assurer la sécurité du pays. Le Plan Vigipirate en fait partie. Il permet d'instaurer un cadre de vigilance, de prévention et de protection sur l'ensemble des activités du pays et permet ainsi d'assurer une meilleure sécurité nationale.

### Le plan Vigipirate :

Ce plan gouvernemental relève du Premier Ministre et associe tous les ministères. Il s'applique à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux opérateurs et aux citoyens.

Il suit 3 grands axes :

- Assurer une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France.
- Développer et maintenir une culture de vigilance et déceler en amont la menace
- Permettre une action rapide et coordonnée en cas de menace.

### URGENCE ATTENTAT (Vigilance maximum en cas de menace imminente)

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique.

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent.

Mesures exceptionnelles d'alerte de la population.

Durée limitée à la gestion de crises.

### SÉCURITÉ RENFORCÉE - RISQUE ATTENTAT

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier.

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles.

Pas de limite de temps définie.

### VIGILANCE

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu.

Nombreuses mesures permanentes de sécurité.



## Que faire si vous êtes pris en otage ?



Ne pas attirer l'attention des ravisseurs



Eviter de croiser le regard des terroristes



Eviter de se lever ou de fuir



Ne pas répondre aux provocations



Garder son calme



Enlever discrètement bijoux et montre



Repérer les lieux pouvant servir d'abris



S'allonger par terre en cas d'assaut par les forces de l'ordre

## Signes de risques d'explosion et conduite à tenir :

1 Colis envoyé par un expéditeur inconnu ou sans adresse de retour



2 Fil ou corde tendu dans un endroit inattendu



3 Fosse fraîchement remblayée au bord d'un chemin (près d'une autoroute animée)



4 Paquet ou un autre objet suspect (dans un bus, dans un métro, près de l'entrée d'un immeuble)



a Ne pas toucher aux objets douteux, ne pas essayer de les ouvrir

b Ne pas créer la panique

c S'éloigner de l'objet de quelques mètres

d Alerter immédiatement le chauffeur de bus, le conducteur de train, l'agent de police. Appeler la police.

## En cas d'échange de tirs :



Se courber et gagner un abri proche



Se déplacer rapidement et en zigzags



S'allonger par terre s'il n'y a nulle part où aller



Alerter la police

## LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNE FACE A UN ATTENTAT

Les communes ont des compétences en particulier sur les écoles, les domaines de la culture, du sport, de l'action sociale, de l'environnement et des transports urbains et scolaires. Par ailleurs, le Maire dispose du pouvoir de police administrative et peut ouvrir une cellule de crise afin de prévenir des troubles à l'ordre public.

Des compétences qui doivent permettre de veiller au bon ordre, à la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Les collectivités territoriales sont concernées à plusieurs titres par la mise en œuvre du plan Vigipirate :

- Pour la protection de leurs propres installations et de leurs agents,
- Pour la continuité des services publics dont elles ont la responsabilité,
- Pour la protection de leurs infrastructures et de leurs réseaux.
- Pour la sécurité des rassemblements culturels, sportifs ou festifs qu'elles organisent ou qu'elles accueillent.



On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, pandémie grippale, COVID 19...).

Le virus grippal se transmet par : la voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons, le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse, qu'on lui serre la main ou que l'on utilise les mêmes couverts que la personne malade), le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).

Les symptômes d'une grippe pandémique sont similaires à ceux de la grippe saisonnière : fièvre élevée (> à 38°C), courbatures, fatigue, toux et gêne respiratoire. La durée d'incubation peut aller jusqu'à sept jours et une personne grippée est contagieuse dès les premiers symptômes et pendant environ sept jours.

## 1 Agir avant

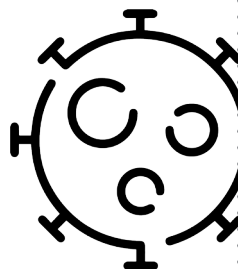
- Je me lave les mains régulièrement avec du savon ou j'utilise une solution hydro-alcoolique.
- J'utilise un mouchoir en papier à usage unique pour me moucher ou cracher.
- Je me couvre le nez et la bouche quand j'éternue.
- J'évite les contacts avec des personnes malades.
- Si je présente les symptômes (fièvre...) de la grippe : j'appelle mon médecin traitant ou le 15.

## 2 Agir pendant

- Je me lave les mains régulièrement avec du savon ou j'utilise une solution hydro-alcoolique.
- J'utilise un mouchoir en papier à usage unique pour me moucher ou cracher.
- Je me couvre le nez et la bouche quand j'éternue.
- J'évite les contacts avec des personnes malades.
- Je me tiens informé (tv et radio) et je respecte les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation.
- Je me fais vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est lancée.

## 3 Agir après

- Je prends conscience des dangers encore existants.
- En cas d'évacuation, je ne retourne à mon domicile que lorsque les pouvoirs publics m'en donnent la permission.
- Je me fais aider par un médecin pour faire face aux conséquences émotionnelles et psychologiques qui peuvent survenir.
- Je parle de mon expérience à mon enfant pour l'aider à comprendre et à mieux appréhender la situation.







# L'INFORMATION ACQUEREUR LOCATAIRE (I.A.L.)

**P**ar la loi n°2003-699 du 30 Juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages et son article 77, codifié L 125-5 du Code de l'Environnement, tout vendeur ou bailleur a obligation d'informer un acheteur ou un locataire de tout bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de sismicité ou dans le périmètre d'un plan de prévention des risques prescrit ou approuvé.

Ainsi, une double obligation s'impose au vendeur ou bailleur depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2006.

- une première obligation d'information sur les risques technologiques et naturels affectant le bien immobilier
- une deuxième obligation d'information sur les sinistres résultant de catastrophes technologiques ou naturelles reconnues ayant affecté en tout ou partie l'immeuble concerné.

L'état des risques doit être joint à la promesse de vente et à l'acte de vente, et dans le cas des locations, à tout contrat écrit de location.

## **Personnes concernées :**

Les vendeurs ou bailleurs : personnes morales ou physiques de droit public ou privé, y compris les collectivités territoriales, l'Etat ou leurs établissements publics.

## **Biens concernés :**

Tous biens immobiliers, bâtis ou non, quelle que soit leur destination, situés dans des zones concernées par un état de risque et qui est à la charge des vendeurs et bailleurs.

## **A déclarer :**

Le vendeur ou le bailleur doit déclarer les sinistres sur les biens qui ont fait l'objet d'un état de catastrophe naturelle ou technologique dont il est lui même informé.

## **Remplir l'état des risques :**

Le vendeur ou le bailleur peut librement aller consulter à la mairie, en sous-préfecture ou en préfecture, etc. un dossier contenant toutes les informations nécessaires pour compléter l'état des risques.

## **Délai de validité :**

L'état des risques signé est valable 6 mois. Si un délai plus long s'écoule entre la promesse et la vente effective, un nouvel état des risques devra être joint à l'acte de vente.



## COMMENT BIEN SE PRÉPARER AUX RISQUES?



Il est important de pouvoir disposer de ses papiers pendant et après la crise. Je les mets en lieu sûr et n'hésite pas à en faire des copies

En cas de coupure de courant lors d'un événement pouvant survenir de nuit il est important que je puisse disposer d'une source de lumière.



Il est important de préparer un stock d'eau et de nourriture dans le cas d'une pénurie ou d'un manque d'accès aux services de distribution.

Il faut que je puisse disposer d'une trousse de secours contenant tout les éléments basiques mais aussi spécifiques à des soins particuliers.



Je dois pouvoir disposer d'un moyen d'écoute des informations pouvant circuler sur les ondes nationales et locales. Avoir une radio me permet de connaître les consignes et le type d'événement sur ma commune.

# COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

Sur ma commune, il existe plusieurs systèmes d'alerte. Ces moyens sont mis en place par l'État ainsi que la commune grâce à des alertes locales de types SMS, sirène ou encore porte-voix.

## Alerte SMS :



La commune peut disposer d'un service d'envoi de messages groupés. Si c'est le cas, il sera utilisé pour m'informer d'un éventuel événement ainsi que de la conduite à tenir. **Pour améliorer ce système, il est important que je me fasse recenser auprès de la mairie.**



## Alerte par sirène :

La commune est équipée d'une sirène permettant d'alerter sa population en fonction de l'évolution des événements.



## Porte-voix & Mégaphone :

A l'aide d'un mégaphone, un message peut être diffusé par une équipe tournant sur l'ensemble de la commune afin de prévenir d'un événement.

## POUR ALLER PLUS LOIN



Le PFMS (Plan Familial de Mise en Sécurité) permet d'aller plus loin dans la préparation et la capacité de réponse face à un événement.

Chacun peut organiser des tâches à accomplir liées à chaque risque qu'il pourrait rencontrer. Il s'agit de prévoir les risques, gérer la crise et accélérer le retour à la normale pour son cercle proche.

Ce document est complémentaire aux démarches de prévention et d'information à la population établies lors de la création d'un PCS et du DICRIM. Pour l'obtenir je n'ai qu'à me renseigner auprès de ma mairie.

## JE PEUX RETROUVER LE DICRIM

- Sur le site internet de la mairie
- En version papier, en mairie

## LES SITES UTILES

### DOSSIER DÉPARTEMENTAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.D.R.M.) ET LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES (P.P.R.)

téléchargeables sur : <http://www.lot.gouv.fr>

### INFORMATIONS MÉTÉOROLOGIQUES :

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

<http://www.vigimeteo.com/>

### PORTAIL DE LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS :

<http://www.georisques.gouv.fr/>

### INFORMATION NATIONALE SUR LES CRUES :

[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

### INFO ROUTE :

[www.lot.fr](http://www.lot.fr)

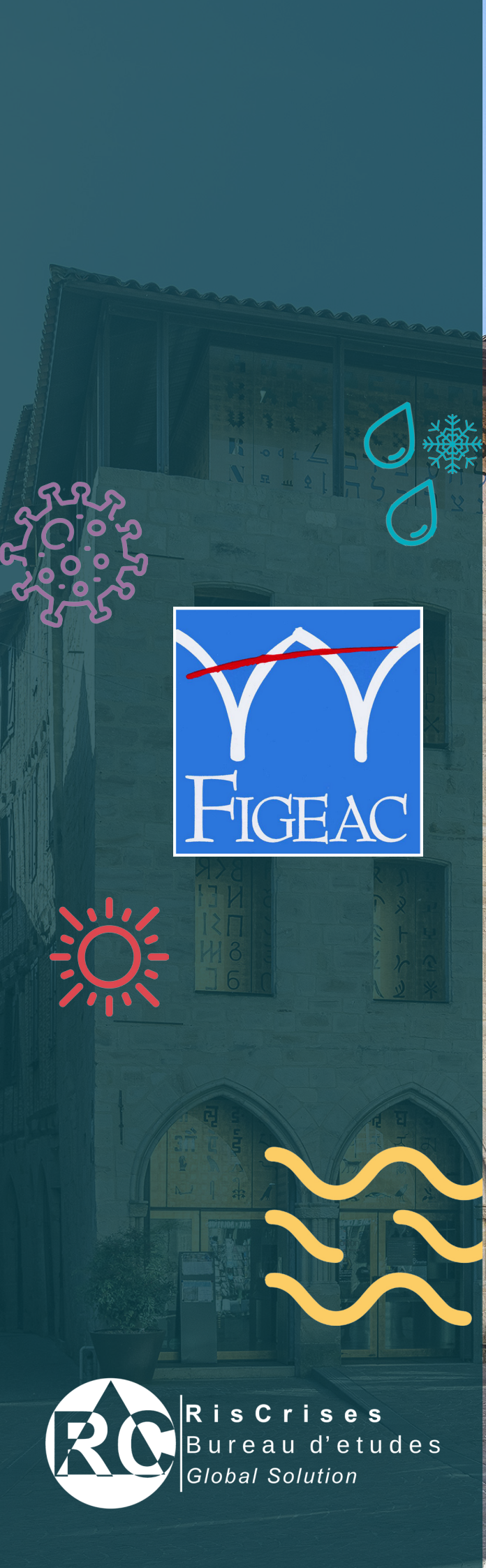
### OBSERVATOIRE DES CRUES DU LOT :

[www.valledulot.com](http://www.valledulot.com)

## LES NUMÉROS D'URGENCE

POMPIERS.....	18 ou le 112
SAMU.....	15
POLICE OU GENDARMERIE .....	17
GRDF D'URGENCE .....	08 00 47 33 33
MAIRIE.....	05 65 50 05 40





RisCrises  
Bureau d'études  
Global Solution